



Charmant 2 pièces au calme - Résidence Bel Horizon

Vente

390 000 €

| | | | |
|--|--|---|-----------------------|
| Type de produit Appartement | Nb. pièces 2 pièces | Ville Beausoleil | Pays France |
| Superficie habitable 47,39 m² | Superficie terrasse 8,13 m² | Superficie totale 55,52 m² | Chambre 1 |
| Salle de bains 1 | Etat Neuf | Ref. 87018095 | |

Situé dans le quartier recherché des Moneghetti, au sein d'un environnement paisible et résidentiel, cet élégant appartement de 2 pièces se trouve au 2^e étage de la résidence « Bel Horizon ».

D'une superficie de 47,39 m², il se compose d'un séjour lumineux avec cuisine ouverte, d'une chambre confortable, une salle de douche avec toilettes et une terrasse de 8,13 m².

Une place de parking est disponible en supplément à partir de 41 000 euros.

Une opportunité idéale pour un investissement de qualité ou un premier achat.







BEL HORIZON
RÉSIDENCE



BEL HORIZON
Avenue des Pins, 3340 BEAUSÈCLES

| TYPE | ETAGE | LOT |
|-----------|-------|-----|
| T2 (TINA) | R+2 | 201 |

| SURFACE HABITABLE | |
|------------------------|-----------------------------|
| DOSSIER | 521 |
| BONNE CUISINE | 524 |
| COMMODE | 528 |
| SDB | 47,34 m ² |
| TOTAL HABITABLE | 157,08 m² |
| TOTAL EXTÉRIEUR | 8,13 m² |

LEGENDE
Menuiseries & Équipement:
BC Bâse Cuisine GC Garde Corps
PF Porte Fenêtre F Fenêtre
PL Placard PV Porte vitre
VR Vitrif de volet FA Fenêtre sur
façade
Elément constructifs:
Cane technique
Cane (C)
Cane (C)
Cane (C)
Mauquière (M)
EVI
Eau pluviale
Eau (E)
Eau (E)

PLAN DE VENTE du 23/03/2026
indice 0

Ces plans ne sont pas des plans d'habitation. Dans les conditions définies à l'article 1071A du Code de Commerce, les modifications peuvent être apportées à ce plan en fonction des contraintes techniques et administratives lors de la réalisation notamment pour les dimensions, les finitions, les équipements et les matériaux utilisés. Les surfaces habitables sont approximatives et pourront varier après les travaux de fin de chantier. Les mesures, surfaces, finitions, équipements, implantations des équipements sont figurés à titre indicatif. Les surfaces habitables sont conformes au décret du 22 mars 1987 (art. 6).

